

COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 JUIN 2023

L'an 2023 et le 9 Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune du FONTANIL-CORNILLON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire / Mr Jean-Louis BERGER, Mme Brigitte MANGIONE, Mr Jean REYNAUD, Mme Magali BAZIA, Mr Bernard DURAND, Adjoints / Mme Danielle TASSEL, Mr Renaud ANTOINE, Mme Annie LACASSIN, Mrs Pierre-Yves COMBE, Christian TURBAN, Salvator CALTAGIRONE, Mmes Nadège CALLEJON, Mrs Christophe KOPP, Vincent CORBASSON, Mme Pascale LEPINAY, Mrs Ludovic DIDIERLAURENT, Jorge DA SILVA, Mme Laure DESPINEY.

Procurations :

Mme Florence ROUSSIN donne pouvoir à Mme Annie LACASSIN
Mme Sophie THEVENET donne pouvoir à Mr Stéphane DUPONT-FERRIER
Mme Maud SAELEN donne pouvoir à Mme Brigitte MANGIONE
Mme Audrey LAMBERT donne pouvoir à Mr Jean-Louis BERGER

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 23

Date de convocation : 5 Juin 2023

Date d'affichage : 5 Juin 2023

Secrétaire de séance : Mr Salvator CALTAGIRONE

1/ Approbation du procès-verbal du 30 mai 2023

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 30 mai 2023.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2/ Vote des délibérations

2.1. Elections Sénatoriales

DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION SENATORIALE DU 24 SEPTEMBRE 2023

Après avoir ouvert la séance à 18 heures, Mr le Maire procède à l'élection du secrétaire de séance.

Le bureau électoral est présidé par le Maire, les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes.

Le Maire invite ensuite les élus à procéder à l'élection des 7 délégués et des 4 suppléants en rappelant les instructions de la Préfecture.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est appelé à voter.

Après la détermination du quotient électoral et à l'aide de la calculatrice envoyée par la Préfecture, il est procédé à l'attribution des sièges des délégués et à l'attribution des sièges des suppléants.

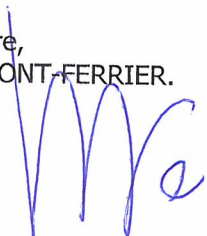
La liste « Fontanil Passionnement » obtient 6 délégués, la liste « Révéler Le Fontanil » obtient 1 délégué, la liste « Fontanil Passionnement » obtient 4 suppléants.

Mr le Maire remercie l'assemblée et précise que le prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 20 Juin à 20 h.

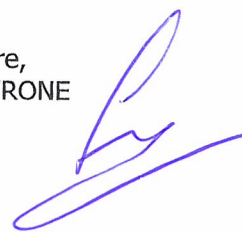
Il informe également l'assemblée qu'un conseil municipal se tiendra le Mardi 11 Juillet 2023 pour la création de postes.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 45.

Le Maire,
S. DUPONT-FERRIER.



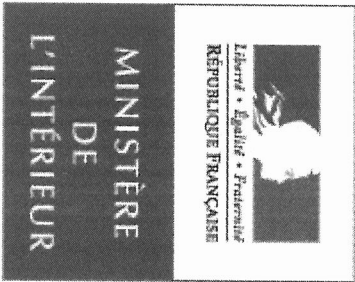
Le Secrétaire,
S. CALTAGIRONE



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 21 juin 2023 13:49
À: szlow@szlow.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20230621-11653.xml; 038-213801707-20230620-2023_0004-AR-1-2_11674.xml

Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-06-21(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2023_0004

Objet acte: PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JUIN 2023

Nature de l'acte: Actes réglementaires

Matière: 9.1-Autres domaines de compétences des communes

Identifiant Acte: 038-213801707-20230620-2023_0004-AR

Rapport d'erreur(s):